



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **9 mars 2009**

Délibération n° 2009-0637

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Plan local d'urbanisme (PLU) - Individualisation d'autorisation de programme partielle pour les dépenses 2009 afférentes aux procédures du PLU et aux études annexes**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine**

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 février 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 10 mars 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Lung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pillonel, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), M. Vesco, Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Pierron), Baume (pouvoir à Mme Chevallier), Dagorne (pouvoir à M. Gignoux), MM. Fleury (pouvoir à Mme Vullien), Galliano (pouvoir à M. Bouju), Genin (pouvoir à M. Albrand), Giordano (pouvoir à M. Coste), Mmes Levy (pouvoir à M. Havard), Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Plazzi (pouvoir à M. Le Bouhart), Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Lambert), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : M. Arrue, Mme Bonniel-Chalier, MM. Deschamps, Imbert Y, Kabalo, Louis, Morales.

Séance publique du 9 mars 2009**Délibération n° 2009-0637**

commission principale : urbanisme

objet : **Plan local d'urbanisme (PLU) - Individualisation d'autorisation de programme partielle pour les dépenses 2009 afférentes aux procédures du PLU et aux études annexes**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 février 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Depuis l'adoption de la loi urbanisme et habitat en juillet 2003, l'ensemble des dépenses engagées pour l'élaboration, la révision ou la modification d'un plan local d'urbanisme (PLU) relèvent de la section d'investissement. En mars 2004, une première individualisation d'autorisation de programme d'un montant de 1,2 M€ avait été adoptée, permettant de couvrir les dépenses afférentes à la révision du plan d'occupation des sols (POS) valant élaboration du PLU.

En novembre 2005, elle a été complétée par une nouvelle autorisation de programme d'un montant de 1,15 M€ permettant de faire face à la gestion courante du PLU et à l'assistance en matière de risques technologiques.

Le PLU fait l'objet d'une gestion glissante à travers différentes procédures (modifications ou révisions partielles ou simplifiées, mises à jour, mises en compatibilité). Ces procédures entraînent, en tant que de besoin, des frais d'études spécifiques, de reproduction de documents, de communication, d'enquête publique et d'affichage.

Par ailleurs, l'élaboration des différents plans de prévention de risques (PPR) naturels ou technologiques par l'Etat entraîne un réexamen des conditions dans lesquelles la maîtrise de l'urbanisation prend en compte ces contraintes nouvelles. Pour être en mesure de défendre les intérêts des communes membres de l'ensemble de l'agglomération, dans une thématique particulièrement complexe, la Communauté urbaine s'est adjointe la compétence d'experts qui lui permettent d'évaluer l'incidence des risques identifiés pour la maîtrise de l'urbanisation.

Pour ce qui est des études de fond pour préparer la future révision générale du PLU, il est rappelé pour mémoire qu'une partie de celles-ci est assurée par l'Agence d'urbanisme dans le cadre du contrat d'objectifs conclu chaque année. Cependant, des études spécifiques, qui ne peuvent être assurées par le contrat d'objectifs, sont également à prendre en compte pour définir l'enveloppe de l'autorisation de programme.

A l'expérience, il paraît raisonnable de considérer que, pour les trois années à venir (2009, 2010 et 2011), le montant des dépenses peut s'évaluer sur les bases suivantes :

- 750 000 € pour les procédures courantes, soit une moyenne de 250 000 € par année,
- 1 250 000 € pour les études urbaines et l'assistance sur les PPR.

Compte rendu de ce qui précède, une enveloppe financière de 600 000 € pour 2009 est nécessaire ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale B.3 - Construire un dialogue permanent avec les élus et les citoyens pour un montant de 600 000 € pour assurer les dépenses afférentes aux procédures du PLU et aux études annexes sur l'année 2009.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 mars 2009.